

| Habiter la France  |   |
|--|---|
| Thème 1 : de la ville à l'espace rural, un territoire sous influence urbaine |   |
| <b>Quelle problématique ?</b>  | <p><b>Problématique de séquence</b> : Dans quelle mesure l'urbanisation s'empare-t-elle de l'espace rural ?</p> <p><b>Questions problèmes de l'EDC n°1</b> :</p> <p>Comment se manifeste l'étalement urbain dans le paysage ?<br/>         Quels sont les objectifs des aménagements de l'espace nantais ?</p> <p><b>Question problème de l'EDC n°2</b> : Comment un Parc Naturel Régional peut-il concilier développement économique et social et protection de l'environnement ?</p>  |
| <b>Quelle approche ?<br/>Quels objectifs ?</b>                               | <p>Quels enjeux face à l'étalement spatial des aires urbaines et à une mobilité accrue ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Montrer la croissance urbaine, l'étalement et ses effets sur l'espace rural.</li> <li>- Montrer les transformations de l'espace rural devenu espace périurbain et souligner les conséquences de cet étalement sur les mobilités.</li> <li>- S'interroger sur les aménagements de cet espace devenu une aire urbaine (définition à construire avec les élèves) en faisant référence aux dispositifs principaux (PLU et SCOT).</li> </ul> <p>Quels enjeux pour les espaces protégés ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- distinguer un PNN d'un PNR</li> <li>- comprendre l'importance de la concertation entre les différents acteurs.</li> </ul>  |
| <b>Quelles pistes de travail ?</b>   | <p>EDC : choix : la communauté urbaine de Nantes</p> <p>Etre capable d'élaborer un croquis pour mesurer l'étalement urbain à l'aide du logiciel « edugéo »</p> <p>Etre capable de prélever des informations dans un dossier documentaire et de renseigner un tableau pour se rendre compte des multiples enjeux des aménagements</p> <p>Etre capable de construire progressivement schéma pour faire apparaître les interactions entre ville et campagne.</p> <p>EDC : le Parc naturel régional du haut Jura (conflit d'usage)</p> <p>Etre capable de prélever des informations dans un dossier documentaire</p> <p>Etre capable d'argumenter</p> <p>Mise en perspective</p> <p>Permet de valider les exemples observés dans les deux études de cas : le cas nantais illustre le phénomène d'urbanisation à l'échelle nationale. Le cas du PNR du Haut Jura est à nuancer. En effet, les espaces protégés ne représentent qu'une faible part de l'espace rural.</p> |
| <b>Quelle durée ?</b>  | 5 heures  |
| <b>Notions-clés</b><br><b>Vocabulaire</b>                                    | <p><b>EDC 1</b> : Aire urbaine, Périurbanisation, étalement urbain, croissance urbaine, communauté de communes (intercommunalité), commune, communauté urbaine, métropole, espace rural.</p> <p>SCOT, PLU, PADD.</p>  |

|   |   |
|---|---|
|   | <b>EDC n° 2</b> : Parc Naturel Régional, Parc Naturel National, conflit d'usage.  |
| <b>Repères chronologiques et spatiaux</b>               | Localiser et situer les 10 premières aires urbaines (repère obligatoire en fin de scolarité).   |
| <b>Documents proposés à l'exploitation pédagogique.</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Document d'accroche : exposition de Raymond Dépardon à la BNF en 2010, La France.</li> <li>- Site edugéo le géoportail de l'éducation : réalisation de croquis</li> <li>- Dossier documentaire sur des exemples d'aménagement de Nantes Métropole.</li> <li>- Dossier documentaire sur le conflit d'usage à propos de la zone de quiétude du Grand Tétraz lors de l'organisation de la Transjurassienne 2011.</li> </ul>   |
| <b>Bibliographie, Sitographie</b>                       | <p><b>Ouvrages généraux :</b><br/> N. Baron Yellès, France : aménager et développer les territoires, La Documentation Photographique, n°8067, jan-fevr 2009<br/> R. Marconis, France, recompositions territoriales, La Documentation Photographique, n°8051, 2006</p> <p><b>A propos de la croissance urbaine :</b><br/> Marc Wiel, La documentation française, Paris, 2010 (dans la collection le point sur) sur <i>Étalement urbain et mobilité : Lorsque la ville s'ébroue dans le pré</i> » les cahiers de la décentralisation trimestriel n°85, juin 2010<br/> Y. Djellouli, C. Emelinoff, A. Bennis et J. Chevalier (dir.), <i>L'étalement urbain, un processus incontrôlable ?</i> ss la direction de, Presses universitaires de Rennes, 2010<br/> Veyret et R. Le Goix (dir.), <i>Atlas des villes durables</i>, Editions Autrement, collection Atlas / monde, 2011.<br/> O. Mora, <i>Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030</i>, Editions Quae, 2008.<br/> <i>Images de Franche Comté : des citadins à la campagne</i>, juin 2009, n°39<br/> Delpirou, Dubucs, Steck, <i>La France en villes</i>, Bréal 2010</p> <p><b>A propos des Parcs naturels en France :</b><br/> S. Hérituier et L. Laslaz (dir.), <i>Les parc nationaux dans le monde. Protection, gestion et développement durable</i>, Ellipses, 2008.<br/> Cattaruzza, Sintès, <i>Géographie des conflits</i>, Bréal 2011</p> <p><b>Plusieurs articles des café-géo :</b><br/> Les espaces protégés : des territoires de conflits ? <i>Entretien réalisé par Bénédicte Tratnjek le 13 avril 2011, relu et amendé par Lionel Laslaz.</i> <a href="http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=2178">http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=2178</a><br/> <i>Formes, réformes et méformes des Parcs Nationaux français</i>, les cafés géo reçoivent <b>Lionel Laslaz</b>, PRAG à l'Université de Savoie (Chambéry), mars 2006. <a href="http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=832">http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=832</a></p> <p>Un dossier très complet sur le site de <b>géoconfluences</b> : Autour de la nouvelle loi sur les Parc nationaux français : enjeux et conflits.</p> |

Mise en œuvre :

En introduction de séquence, une vidéo dans laquelle Raymond Depardon présente son travail photographique intitulé La France (exposé à la BNF jusqu'en janvier 2011). Ce document d'accroche permettra de montrer la **difficulté à définir la ville aujourd'hui**, la **différence floue entre espace rural et espace urbain**. Le professeur peut en profiter pour revenir sur les « définitions » de ces notions vues en 6è.

<http://www.france24.com/fr/20101001-raymond-depardon-france-milieu-bnf-bibliotheque-nationale-exposition-photographie>

Problématique de séquence : **Dans quelle mesure l'urbanisation s'empare-t-elle de l'espace rural ?**

## I – Une population française concentrée dans les aires urbaines.

Faire localiser l'aire urbaine de Nantes (fond de carte repris ensuite dans la mise en perspective)

### Etude de cas : la croissance urbaine dans l'agglomération nantaise.

Deux questions problèmes :

- Comment se manifeste l'étalement urbain dans le paysage ?
- Quels sont les objectifs des aménagements de l'espace nantais ?

C4 : créer, produire, traiter, exploiter des données

Il s'agit de montrer la réalité de l'étalement urbain sur les communes rurales proches de l'agglomération puis les transformations de ces espaces ruraux (on retrouve le thème « habiter ») en espace péri urbain incluant le problème des mobilités (thématique centrale du DD en ville) avant d'aborder les aménagements proposés par les différents acteurs.

**Travail en groupe** : Comment se manifeste l'étalement urbain dans le paysage ?

### Réaliser un croquis et caractériser l'étalement urbain.

Mise en activité des élèves en groupe sur edugéo : Les élèves par groupe étudient un espace situé dans Nantes Métropole . (voir tutoriel joint).

Consignes : Réalisation d'un schéma d'organisation spatiale (1972/Aujourd'hui) et questions :

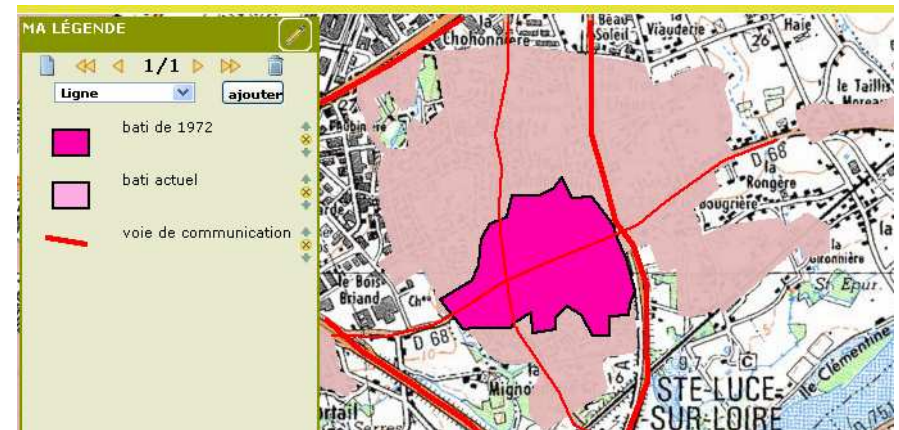
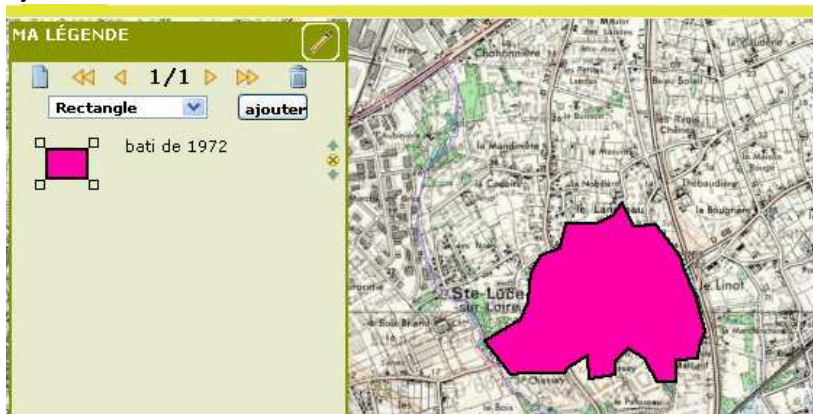
Caractérise l'étalement urbain (fort /moyen /faible) et justifie ta réponse

Quel rôle ont joué les axes de communication dans cet étalement urbain ?



Exemple de travail d'élèves sur la commune de Sainte Luce sur Loire.  
schéma d'organisation spatiale en 1972  
aujourd'hui

schéma d'organisation spatiale

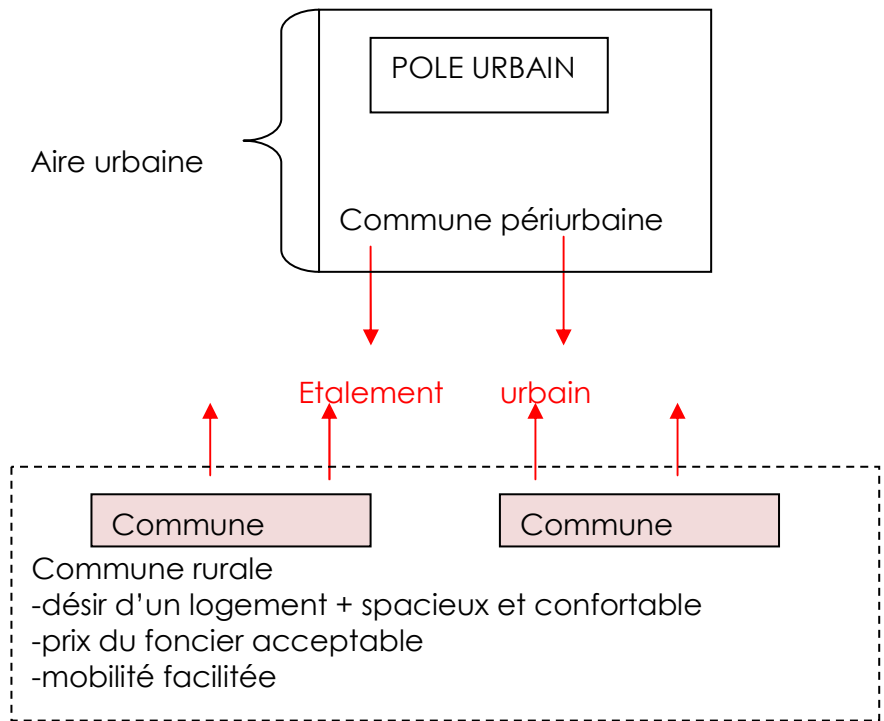


Constat réalisé à l'oral par les élèves et repris puis complété par le professeur: Les mots en gras permettent de construire le schéma systémique dans la mise en perspective.

L'étalement urbain se lit clairement dans le paysage. Depuis 40 ans, les constructions se sont multipliées notamment les pavillons individuels. La commune de Sainte Luce sur Loire connaît une forte croissance urbaine. Les axes de communication ont structuré ce développement. On parle alors **d'étalement urbain**.

Le quartier de la Bottière Chênaie de la commune de Nantes a changé de fonction. Espace maraîcher encore en 1972, le quartier a été loti.

Toute l'agglomération nantaise connaît une forte croissance urbaine qui se traduit par un étalement urbain généralisé. La population a augmenté de moitié mais les surfaces d'urbanisation ont triplé. Le réseau de voirie s'est considérablement agrandi car la mobilité a été facilitée par l'usage de la voiture individuelle. L'étalement urbain est la recherche d'un progrès individuel (**disposer de plus d'espace de meilleure qualité**) mais il engendre **des coûts collectifs importants (économique, environnemental et social)**. La ville devient alors **une aire urbaine**, les villages alentours sont intégrés progressivement à l'urbanisation et deviennent des **communes périurbaines**. (Définition à donner aux élèves : Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant, constitué autour d'un pôle urbain, de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le

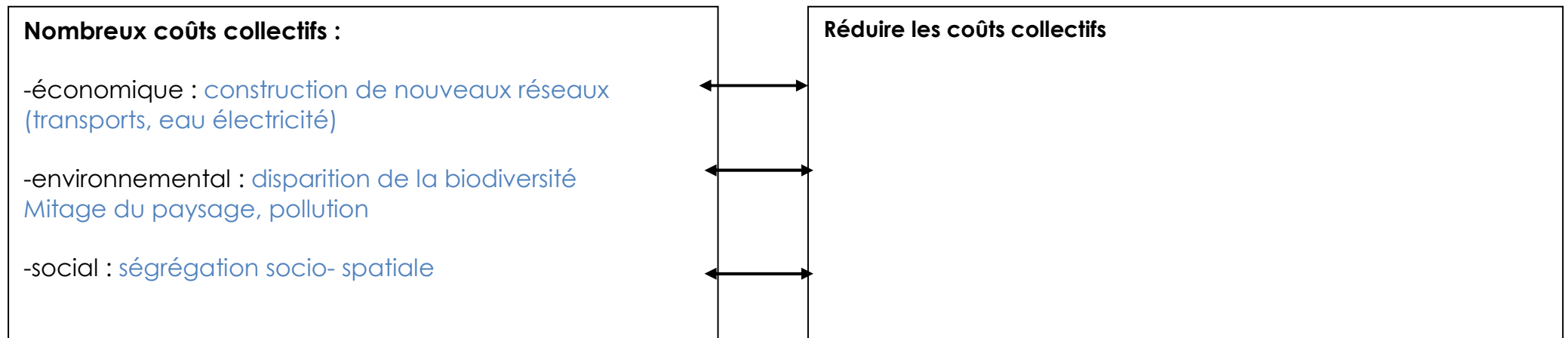


pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.). L'aire urbaine est aujourd'hui le cadre de vie le + fréquent des Français

Partie du schéma complétée à l'aide du vocabulaire retenu

Pour faire face à ces changements, l'**Etat** demande aux **collectivités locales** d'établir un nouvel outil de planification urbaine : **le SCOT** (= schéma de cohérence territoriale).

Les termes en gras seront réinvestis dans la mise en perspective.



Le professeur présente le SCOT à l'aide du diaporama (voir diapositives 2 et 3) : à partir de la définition, il met en avant les grands principes et explique le processus d'élaboration (diagnostic et projet).

#### **Evaluer un projet d'aménagement à partir d'un dossier documentaire (sous forme d'un diaporama).**

Quels sont les objectifs des aménagements de l'espace nantais ?

C4 : s'informer, se documenter

Il convient de faire un choix motivé par une grande question d'aménagement urbain.

Chaque groupe travaille sur un projet d'aménagement et renseigne une colonne du tableau ci dessous.

**Plusieurs exemples sont proposés, le professeur devra faire des choix**

|   | St Luce sur Loire   | Bottière Chênaie  | Chronobus  |
|---|---|---|--|
| Quel est l'aménagement prévu ?  | 1200 logements sur 52 ha pour accueillir 2500 hab en plus collectif, groupé et individuel   | Création de logements   | Rendre plus efficace le réseau de bus, nouvelle ligne  |
| Quels acteurs sont intervenus ?   | La <b>commune</b><br>La SELA, aménageur qui regroupe paysagiste, architecte, bureau d'études, promoteurs.<br>4 promoteurs immobiliers   | Elus, Nantes aménagement=société d'économie mixte, Architectes, urbanistes, techniciens   | <b>Etat</b> , métropole et Semitan=société d'exploitation  |
| <b>Respect des principes du SCOT</b>  |   |   |  |
| Renforcer le maillage urbain de la métropole + ou -                                       | +   | ++  | +  |
| -se loger, vivre ensemble   | 30% de <b>logements locatif social</b> ou accession abordable<br><b>Densification</b> : petite parcelles  | Construction de <b>logement social, logement collectif</b> , poss d'accéder à la propriété<br>Foyer jeunes travailleurs<br>Habitats avec service pour personnes âgées                                 |  |
| -développer les richesses et l'emploi   | A terme des emplois –sur place induits par la présence d'équipements publics comme halte garderie, crèche, école, centre de loisir, restaurant scolaire, Equipement présents en 2019 suivant urbanisation   | Projet d'un futur centre commercial<br>Petits commerces de proximité<br>Médiathèque, groupe scolaire avec serre pédagogique   |  |
| -améliorer l'accessibilité de la métropole et la structurer par les transports collectifs | Chronobus doit être mis en place en 2013<br>Le quartier sera a 25 min du centre au lieu de 40 min actuellement  | Transport en commun mis en avant= parcelle sans voiture   | faciliter l'accès des usagers au cœur de la ville, notamment ceux habitant les quartiers, et les communes périphériques. |
| -valoriser l'environnement et le cadre de vie pour tous                                   | 13 ha d'espace vert dont un parc paysager de 6.7ha qui intègre une coulée verte (ruisseau pour la gestion de l'eau)<br>une chaufferie au bois le long d'une rue (doit permettre de chauffer logement collectif et école)  | Ruisseau « busé » réouvert, permet de réorganiser le paysage<br>Récolte des eaux pluviales<br>Système de filtrage pour éviter pollution<br>« du neuf » bâti avec de l'ancien<br>Parcelle sans voiture | <b>Transport collectif</b> moins polluant que la voiture individuelle.   |
| Conforter l'activité agricole   | Occupe des anciennes terres maraichères   | Suppression d'espaces maraîchers  |  |
| <b>Pouvez vous critiquer le projet ?</b>  | Pas d'emploi sur place<br>Dépendance de l'automobile d'ailleurs il est prévu 1.8 place de parking par logement ce qui montre bien la réalité des déplacements<br>Ne dit rien des déplacements vers la couronne nantaise<br>Garanti de réalisation car projet qui s'étale sur presque 10 ans ! | Mécontentement de certains riverains : manque d'hygiène, lors des travaux, manque de concertation...  |  |

|   |   |  |  |
|---|---|--|--|
| <b>A mettre en évidence par le professeur : la réduction des coûts collectifs</b> | Dans ces deux aménagements :<br><b>densification du bâti, urbanisation raisonnée dans une démarche de développement durable</b> | <b>Réhabilitation de l'espace , démarche de DD</b> | <b>Amélioration de l'accessibilité</b> |
|---|---|--|--|

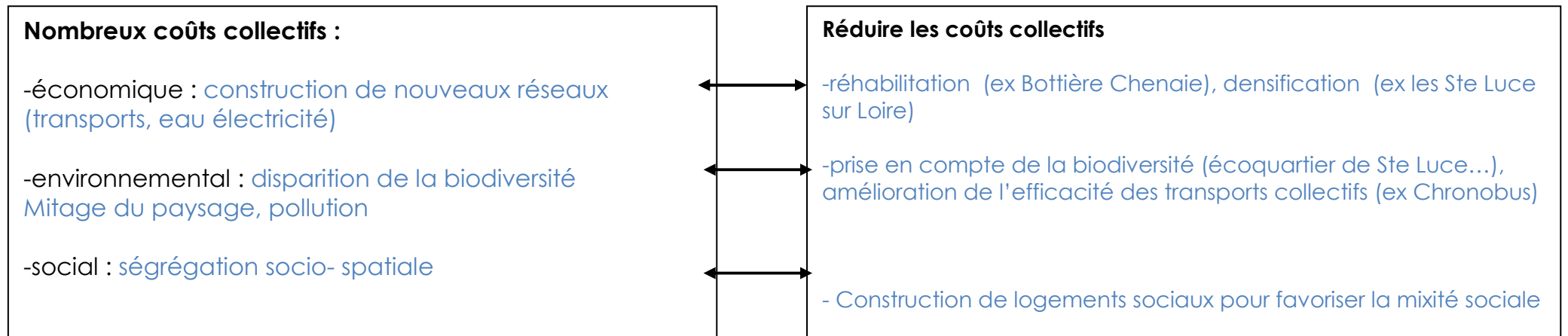
Mise en commun à l'oral.

L'étalement spatial des villes constitue aujourd'hui un enjeu majeur de DD

En facilitant la **mobilité** sous toutes ses formes (transport en commun, voies rapides) les aménagements étudiés accompagnent plus le processus d'étalement urbain qu'ils ne cherchent à le freiner véritablement. Les acteurs principaux sont tout d'abord les **collectivités locales et l'Etat** qui définit alors un **cadre légal**. Toutefois les enjeux du DD (logements sociaux, mixité sociale, solidarité intergénérationnelle, respect de l'environnement) sont pris en compte le plus possible. Cependant, ces projets sont en cours de réalisation et la cohérence voulue reste théorique.

Les mots en gras (dans le tableau ci-dessus) sont utilisés pour poursuivre le schéma.

La deuxième partie du tableau est complétée.







## II) Un espace rural qui se transforme

Dossier documentaire : Etude de cas sur un conflit d'usage dans un PNR

**Faire prendre conscience aux élèves qu'un PNR n'est pas un espace rural ordinaire et que cette spécificité engendre le conflit d'usage.**

C1 : Ecrire : Rédiger un texte bref, cohérent et ponctué en réponse à une question

**Doc 1 :** (doc personnel réalisé à partir d'édugéo)

-  périmètre du parc naturel régional du haut jura
-  tracé transjurassienne



Un oiseau protégé, le grand tétras, a bien failli empêcher l'envol de la Transjurassienne

**Doc 2**

:COMPTE-RENDU DES RESULTATS DE L'ETUDE D'IMPACT ECONOMIQUE :

La Transjurassienne créatrice d'émotions et de retombées économiques pour la Région

En 2008 et 2009, à la demande de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports de Franche-Comté, La Transjurassienne a donné lieu à une grande enquête. Les informations collectées auprès des participants, des accompagnants et des spectateurs, prouvent combien celle-ci joue un rôle économique important pour la région, avec un impact net, direct et indirect, évalué à 651 831 €.

### Le profil des participants :

Au-delà des informations connues par Trans'Organisation, à savoir la provenance des participants (26 nations représentées), le sexe (13% de femmes et 87% d'hommes)..., cette enquête a permis de mettre en lumière la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée, à savoir les cadres et professions intellectuelles supérieures avec 44,5% pour les français. En ce qui concerne les participants étrangers qui représentent 21%, ceux-ci sont en majorité des employés (38,5%) ou des artisans, chefs d'entreprises (20,80%). 82% d'entre eux sont en séjour touristique et parmi eux, 98% sont en hébergement marchand.

### Les retombées économiques

Au final, La Transjurassienne génère des retombées économiques nettes de 519 905€

| Postes                    | Participants     | Accompagnants    |
|---------------------------|------------------|------------------|
| Hébergement               | 160 965 €        | 94 286 €         |
| Restauration              | 85 665 €         | 50 179 €         |
| Alimentation              | 20 663 €         | 12 097 €         |
| Produits locaux/Souvenirs | 37 569 €         | 22 006 €         |
| Cafés/Pubs                | 10 436 €         | 6 111 €          |
| Achats sportifs           | 19 928 €         | -                |
| <b>TOTAL</b>              | <b>335 226 €</b> | <b>184 679 €</b> |
| <b>TOTAL VISITEURS</b>    | <b>519 905 €</b> |                  |

pour la Région Franche-Comté.

A cela s'ajoute le coût de l'organisation soit 130 926 euros. Pour 1 euro dépensé par l'organisation, 0.52 sont injectés dans l'économie locale.

Extrait du Communiqué de Presse, 19 octobre 2009

**Doc 3** : Coup de chaud sur la Transjurassienne, à la veille de l'épreuve. ([France 3, 12/02/2011](#))

Les organisateurs étaient convoqués cet après-midi en préfecture du Jura. Il n'en fallait pas plus pour que circulent des rumeurs d'annulation.

Cette convocation intervenait en effet après un recours déposé auprès du tribunal administratif contre l'arrêté préfectoral qui autorisait la course. Les élus verts du conseil régional et une association, le groupe tétras Jura, avançaient deux raisons pour s'opposer au déroulement de l'épreuve : D'une part, le tracé de la Transjurassienne violait un arrêté de protection de biotope, destiné notamment à sauvegarder une espèce menacée (le grand Tétrás) ; d'autre part, la neige artificielle qui couvre une partie du parcours a été fabriquée alors que les réserves d'eau du massif jurassien sont particulièrement basses.

Le tribunal administratif a donné raison aux écologistes ; Interdiction formelle est faite à la Transjurassienne de passer par la zone protégée qui se trouve dans la forêt du Massacre. Le tracé doit donc être modifié : Sur deux kilomètres, les skieurs vont devoir se croiser.

**Doc 4** : témoignage du directeur adjoint du PNR, M. Bruneel, mars 2012

### **1) En quoi le PNR est-il un espace rural particulier ?**

Le PNR montre la volonté affirmée du territoire d'allier une mission de développement économique et une mission de préservation de l'environnement.

Dans ce but, en concertation avec différents acteurs (élus, associations locales, chambre consulaire, services de l'Etat, de la région et du département...) le territoire se dote d'une charte (*objectifs définis sur une période*) valable pour une période de 12 ans. Ce document est ensuite approuvé par les collectivités territoriales concernées : région, départements et communes ainsi que par l'Etat après avis du Conseil National de la Protection de la Nature. Pour mener sa politique, le parc dispose d'une équipe de techniciens

A la différence d'un Parc Naturel National, le Parc Naturel Régional travaille en utilisant la législation française (sauf pour la publicité), il est soumis à la législation française. Il n'a pas de pouvoir de police. Le PNR agit par le consensus, il œuvre pour créer des outils de protection. L'Etat sollicite le PNR pour avoir son avis comme par exemple lors d'un PLU. Le PNR n'a pas de pouvoir d'interdiction, il donne un avis qui est suivi ou non. Le PNR aide surtout en amont des projets en donnant des informations sur la valeur des milieux et des espèces en rappelant les orientations de la Charte.

### **2) Quel a été le rôle du parc dans le conflit qui a opposé les défenseurs du grand tétra et les organisateurs de la Transjurassienne 2011? Pourquoi ?**

En 2011, comme il manquait de la neige, Transorganisation a modifié le tracé au dernier moment, le nouvel itinéraire passait dans des espaces réservés au grand tétra, mais surtout en dehors des pistes damées sur lesquelles il n'y aurait pas eu de pb. En effet la charte du PNR autorise dans cet espace que certaines pistes soient utilisées si elles sont damées (ce qui permet un consensus entre la protection et de l'environnement et les skieurs). Le PNR et des associations ont réagi. L'affaire est alors remontée jusqu'au ministère.

Le préfet a été chargé de trouver une solution, il prend différents avis et peut aussi être soumis à des pressions opposées : pression politique locale, pression du monde sportif, pression en matière de sécurité, pression des différents ministères : environnement, jeunesse et sport... Le PNR a fait partie des institutions consultées.

### **3) Ce conflit a-t-il permis une évolution dans l'usage du territoire ?**

On a retrouvé une tension en 2012 avec des acteurs différents (acteurs nationaux : Pour 2013, Transorganisation, le PNR, les services de l'état souhaitent se réunir avec l'ensemble des partenaires afin de réfléchir dans un climat moins passionnel à l'avenir de la Transjurassienne).

### Questions sur documents :

1) D'après les documents 1 et 4, de quel espace est-il question ?

En quoi est-ce un espace rural particulier ? Quelles sont ses deux missions ? (insister sur le fait que les PNR essaient de mettre en pratique des objectifs de protection et de développement économique, ce qui peut entraîner parfois des conflits d'usage)

2) documents 3 et 4

Quel problème s'est posé lors de la Transjurassienne 2011 ?

3) Différents acteurs sont intervenus. Retrouve leurs arguments à travers les documents donnés.

|   |  |                                |  |   |                                |
|---|--|--------------------------------|--|---|--------------------------------|
| acteurs   | Un hôtelier des Rousses (représentant d'un hébergement marchand) | Transorganisation              | Amis du grand tétra  | Les Verts, Europe écologie Conseil Régional | PNR                            |
| Pour  | contre   | contre                         | pour   | pour  | Donne un avis                  |
| Contre l'annulation de la course si elle passe dans des zones protégées en dehors des pistes damées |  |                                |  |   |                                |
| Arguments mis en avant  | Impact économique  | Traditions Impacts économiques | Protection de la bio diversité<br>Contre neige artificielle (pb eau) |   | En lien avec la charte du parc |
|   | EXPLOITER  |                                | PROTEGER   |   |                                |

Bilan : à partir de la définition donnée explique en quoi l'organisation de la Transjurassienne 2011 a donné lieu à un conflit d'usage

« Définition de conflit :

La notion de conflit d'usage renvoie à deux principes :

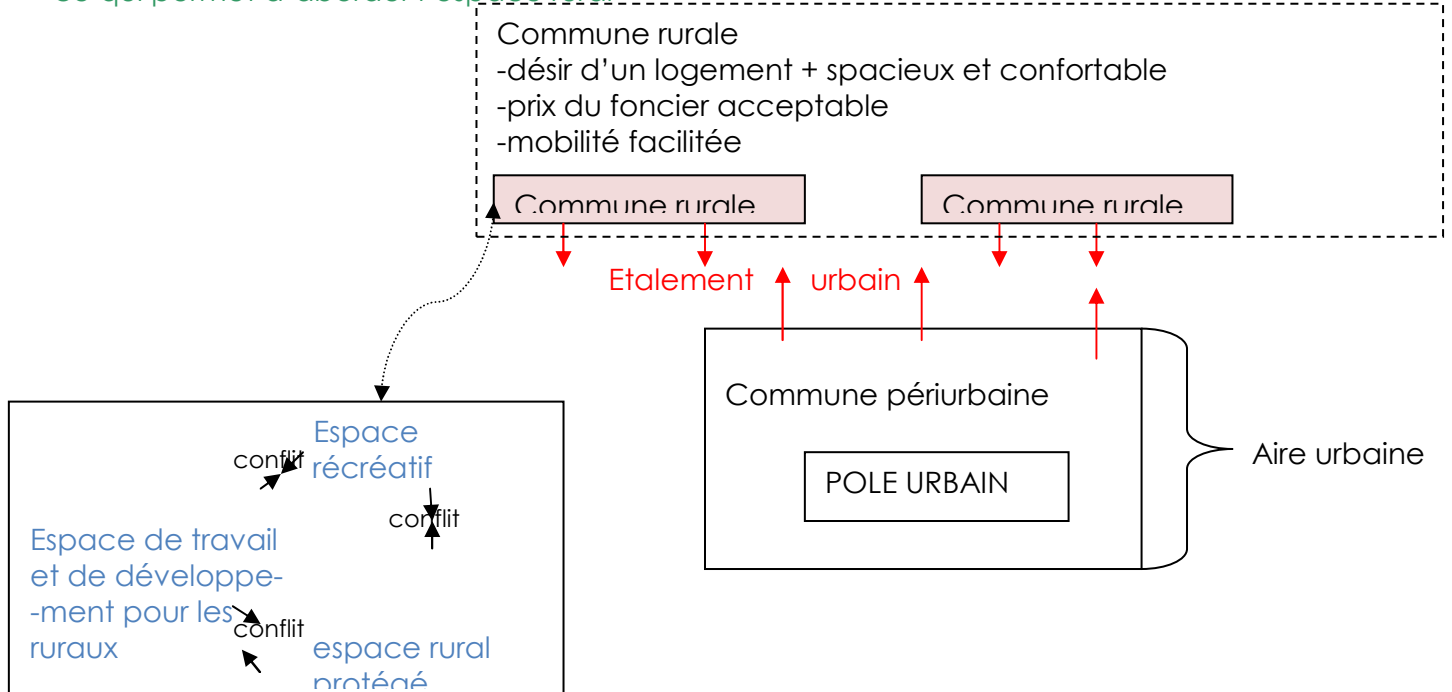
-elle manifeste l'opposition entre **des utilisateurs de l'espace dont les usages sont opposés**.

-elle suppose **un engagement de l'une des parties**, c'est-à-dire une action qui fait passer d'une situation de tension à une situation de conflit. Il existe plusieurs phases : des éléments déclencheurs, l'expression des oppositions et une régulation. »

Aide-toi des mots ou expression en gras pour structurer ta réponse.

Deuxième partie du schéma complétée,

ce qui permet d'aborder l'espace rural

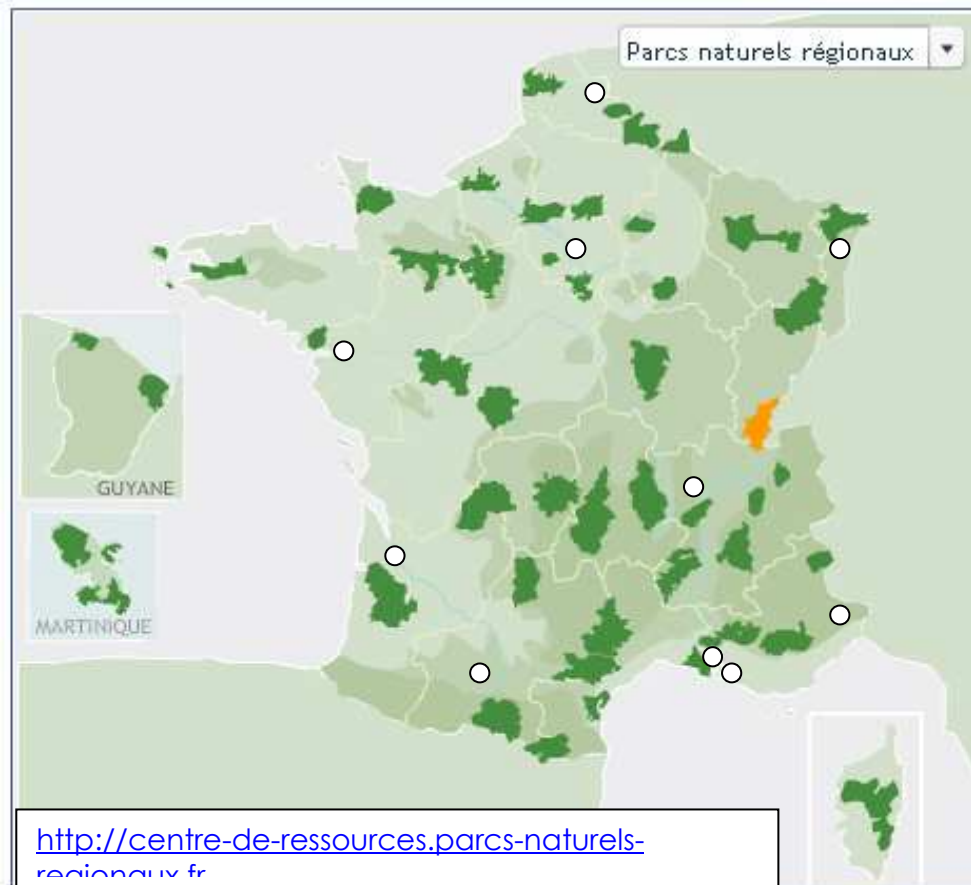


### 3) Mise en perspective (sous forme d'un schéma de synthèse)

-Le cas du PNR du Haut Jura est **à nuancer**. En effet, les espaces protégés ne représentent qu'une faible part de l'espace rural. Un fond de carte avec les 46 PNR est donné aux élèves. On fait reporter aux élèves les 7 PNN de métropole (on explique les différences PNR/PNN).

On montre aux élèves que les parcs naturels traduisent une vision urbaine de l'espace rural

-Les élèves complètent sur la même carte les 10 premières aires urbaines.



-A partir d'une carte proposée par le manuel , les élèves constatent la **croissance urbaine**.

-Le professeur fait alors ressortir 3 types d'espaces ruraux et leurs liens avec la croissance urbaine :

- les zones rurales touchées par la péri urbanisation (en lien avec l'étude de cas n°1),
- les zones rurales consacrées à une agriculture intégrée au marché mondial (qui résistent ou qui essaient de résister à la croissance urbaine)
- les espaces ruraux défavorisés (souvent enclavés ce qui limite la fonction résidentielle péri urbaine) et dans lesquels les acteurs essaient de valoriser le patrimoine ou des productions labellisés
- 

(Ressources possibles pour une typologie des espaces ruraux:

[http://territoires.gouv.fr/sites/default/files/datar\\_7\\_bassdef.pdf](http://territoires.gouv.fr/sites/default/files/datar_7_bassdef.pdf)

<http://territoires.gouv.fr/typologie-des-espaces-ruraux>)

Si le professeur souhaite montrer que **les espaces ruraux, sous influence urbaine croissante, font l'objet de conflits d'usage**, il peut étudier le texte ci-dessous qui permet de mettre en évidence la transformation de l'espace rural et les conflits d'usage.

Campagne : ce que nous apprennent les conflits d'usage

Depuis plusieurs années, les conflits d'usage se sont profondément transformés sous l'effet de la diversification des usages des campagnes.....ils sont révélateurs de l'évolution des campagnes  
Tout d'abord ils placent souvent en compétition des usages différents de l'espace. Il peut s'agir d'usages productifs (dont l'agriculture, la sylviculture, les activités extractives et industrielles mais aussi les transports), d'usages récréatifs et résidentiels ou encore de préservation de l'environnement.

Les conflits traditionnels concernaient surtout l'accès à des ressources. Ces conflits d'accès perdurent tout en se transformant sous l'effet de l'émergence des usages récréatifs des campagnes.

Par ailleurs, les conflits contemporains portent souvent sur des projets d'aménagements dont ils anticipent les effets négatifs....ex : inquiétude liés aux impacts potentiels de l'aménagement sur l'environnement...

Les conflits d'usage expriment des divergences d'intérêt mais aussi des différences d'identités professionnelles et territoriales....Les activités résidentielles jouent surtout dans le sens d'une mise en cause des autres usages au nom de la préservation du cadre de vie....Les conflits les plus fréquents sont causés pour moitié par les enjeux liés au tourisme, à la production d'énergie et au transport...Ainsi les exploitants agricoles peuvent être gênés par les usages de loisirs quand ils occasionnent la dégradation de clôtures, la destruction des récoltes, la divagation du bétail, soit par l'usage de préservation notamment dans le cas de la perte de bétail provoquée par des animaux sauvages protégés.

Le fait que, dans les espaces périurbains, une partie croissante de la population ne tire pas ses revenus des activités locales, notamment de l'agriculture favorise l'émergence des conflits. D'autre part, cette population renouvelée connaît peu les contraintes de production liées à cette activité, d'autre part, n'en partageant pas les gains, elle est moins disposée à en accepter les nuisances.

Les politiques publiques interviennent de manière ambivalente dans les conflits d'usage à la fois comme facteur déclenchant des conflits d'aménagement et comme un remède (atténuation ou prévention des conflits)

Revue p 90-91 Pouvoirs locaux 2010

Questions

-quels sont les trois usages différents de l'espace rural ?

Productif, résidentiel ou récréatif, préservation environnement

-Quels sont les grands types de conflits d'usage ?

Accès à la ressource

Aménagement pour préserver l'environnement

Construction des infrastructures de transport

-explique la phrase soulignée

Le schéma ci-dessous permet de faire le lien entre les deux études de cas :

C5 : avoir des connaissances et des repères relevant de l'espace

C5 : lire et pratiquer différents langages : schéma

Selon la classe, la TE peut être aussi une synthèse écrite :

L'urbanisation s'empare de l'espace rural.

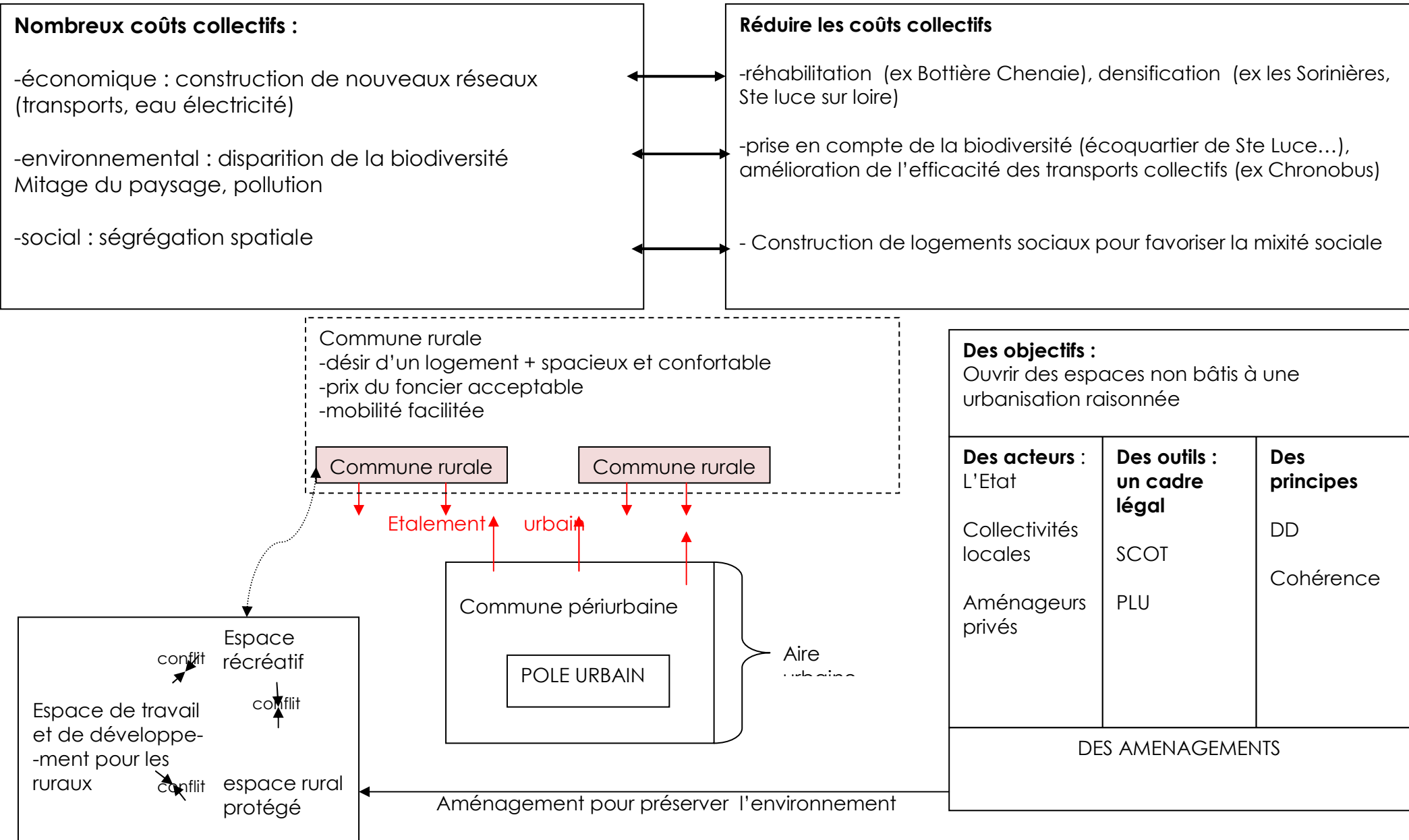
La croissance urbaine se traduit par un étalement urbain. En effet, ce sont les communes périurbaines, aux alentours des pôles urbains, qui gagnent en habitants. De plus la hausse du niveau de vie et la mobilité facilitée permettent à de plus en plus de ménages d'occuper et d'acquérir des logements de plus en plus spacieux et confortables. Ce phénomène de périurbanisation touche maintenant des communes rurales qui bien qu'éloignées du centre urbain ressemblent de plus en plus aux communes périurbaines. Les ménages les moins aisés sont obligés de s'éloigner pour obtenir un logement spacieux avec un prix du foncier acceptable. Cet étalement toujours plus loin des pôles urbains entraînent de nombreux coûts collectifs :

- un coût économique avec la construction de nouveaux réseaux (transport, eau et électricité).
- Un coût environnemental avec le mitage du paysage et l'artificialisation des espaces.
- Un coût social avec l'apparition d'une nouvelle ségrégation sociale.

Face à ces conséquences, les acteurs publics et privés proposent aujourd'hui des aménagements qui n'empêchent pas l'étalement mais qui tentent de l'accompagner au mieux. Ils y répondent par une vision d'ensemble et des projets en cohérence avec le DD.

De même dans les espaces ruraux, les espaces protégés comme les parcs régionaux tentent de faire cohabiter des objectifs de protection et de développement économique, au prix parfois de conflits d'usage. Mais l'exemple des PNR et PNN est à nuancer puisque les espaces ruraux ne se limitent pas seulement à des espaces protégés.

Le schéma se lit de bas en haut et a été construit progressivement tout au long des études de cas. Ce schéma peut donner lieu à la production d'un écrit ce qui peut permettre de vérifier la compréhension du schéma par les élèves.



## LEXIQUE (à destination des professeurs)

L'**aire urbaine** est un concept utilisé par l'Insee pour appréhender et décrire l'organisation urbaine de la France.

Le concept d'aire urbaine est utilisé dans d'autres pays, mais avec une signification généralement différente.



Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :

- les « moyennes aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

- les « petites aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont

au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

L'aire urbaine représente l'ensemble des habitants d'un même bassin d'emploi. Elle permet en particulier de mettre au point des politiques de transport en commun. Ainsi, l'aire urbaine de Paris recouvre à peu près la superficie couverte par le réseau des transports en commun d'Île-de-France. La notion d'aire urbaine entre donc dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire, tandis que l'unité urbaine ou agglomération concernera plutôt la politique de la ville.

| Rang en 2007 |    | Rang en 1999              |  | Population                      |                                 | Évolution annuelle moyenne (en %) |           |
|--------------|----|---------------------------|--|---------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|-----------|
|              |    |                           |  | au 1 <sup>er</sup> janvier 2007 | au 1 <sup>er</sup> janvier 1999 | 1999-2007                         | 1990-1999 |
| 1            | 1  | Paris                     |  | 11 836 970                      | 11 173 886                      | 0,7                               | 0,3       |
| 2            | 2  | Lyon                      |  | 1 757 180                       | 1 647 722                       | 0,8                               | 0,7       |
| 3            | 3  | Marseille-Aix-en-Provence |  | 1 618 369                       | 1 516 086                       | 0,8                               | 0,5       |
| 4            | 4  | Lille                     |  | 1 163 934                       | 1 142 887                       | 0,2                               | 0,3       |
| 5            | 5  | Toulouse                  |  | 1 118 472                       | 964 914                         | 1,9                               | 1,5       |
| 6            | 7  | Bordeaux                  |  | 1 009 313                       | 925 429                         | 1,1                               | 0,7       |
| 7            | 6  | Nice                      |  | 999 678                         | 933 551                         | 0,9                               | 0,5       |
| 8            | 8  | Nantes                    |  | 768 305                         | 711 241                         | 1,0                               | 1,1       |
| 9            | 9  | Strasbourg                |  | 641 853                         | 611 971                         | 0,6                               | 0,8       |
| 10           | 10 | Toulon                    |  | 600 740                         | 564 740                         | 0,8                               | 0,7       |

**Communauté urbaine** est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, qui prévoit une importante intégration des communes membres.

Depuis la *loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales*<sup>1</sup>, la communauté urbaine est définie comme étant :

« (...) un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave qui forment, à la date de sa création, un ensemble de plus de 450 000 habitants et qui s'associent au sein d'un espace de solidarité, pour élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire)»

— Alinéa 1 de l'article L 5215-1 du Code général des collectivités territoriales.<sup>2</sup>



Toutefois, la plupart des communautés urbaines ont été fondées avant la promulgation de cette loi, et leur statut est souvent quelque peu différent (certaines comptent moins de 450 000 hab). Les communautés urbaines étaient, jusqu'à la *loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales*, la forme la plus intégrée des intercommunalités françaises. Ce n'est plus le cas avec la création, par cette loi, des métropoles, qui reçoivent des compétences déléguées par les communes, mais également par le ou les départements et régions où elles sont situées.

Une **métropole** est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre créé par la *loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales*<sup>1</sup>. Il s'agit de la forme la plus intégrée des intercommunalités françaises, qui ne concerne que les territoires de plus de 500 000 habitants.

Les métropoles se distinguent des communautés classiques (communautés urbaines ou d'agglomération) car elles exercent à la fois des compétences déléguées classiquement par les communes membres, mais également des compétences ordinairement dévolues aux départements et régions.

**Périurbanisation** : c'est une forme d'urbanisation (en général de faible densité) à la périphérie des agglomérations.

Puis dans un second temps l'implantation d'habitants et de nouveaux logements (rarement d'activité) s'est faite en milieu rural, d'où la création d'un néologisme la **rurbanisation** : l'urbanisation du milieu rural.

**Péirural** : notion apparue dans un article de Didier BOUTET, *les périphéries des villes moyennes, le péirural plutôt que le périurbain*.

Notion **d'exode urbain** (en référence à l'exode rural de 1800 à 1970 qui a concerné environ 12 millions de personnes) : réunit les phénomènes de périurbanisation et de rurbanisation. En chiffre on estime que de 1968 à 2009 (avec toutes les précautions statistiques car les recensements ne sont pas dépouillés avec ce critères)

- la périurbanisation a concerné 3.7 millions de personnes (soit 90000 pers / an)
- La rurbanisation a concerné 1.6 million de pers (soit 40000 pers/ an) donc un total de 5.3 millions de personnes.

**Mitage** : une conséquence de l'étalement urbain. Il désigne l'implantation d'édifices dispersés dans un paysage naturel.

En France, le mitage s'oppose au caractère concentré des villages traditionnels.

**SCOT: schéma de cohérence territoriale** ou **SCOT** est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire qui vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, de développement économique dans un environnement préservé et valorisé. Il a été instauré par **la loi SRU** du 13 décembre 2000.

La loi portant engagement national pour l'environnement dite Grenelle II <sup>2</sup> du 12 juillet 2010 renforce les objectifs des SCOT (ainsi que **des Plans locaux d'urbanisme (PLU)** et cartes communales) : ces plans, cartes et schémas doivent ainsi contribuer à réduire la consommation d'espace (lutter contre la périurbanisation), préserver les espaces affectés aux activités agricoles ou forestières, à équilibrer la répartition territoriale des commerces et services, améliorer les performances énergétiques, diminuer (et non plus seulement *maîtriser*) les obligations de déplacement, réduire les émissions de gaz à effet de serre et renforcer la préservation de la biodiversité et des écosystèmes, notamment via la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

LOI SRU: La **loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains**, couramment appelée **loi SRU**, est un texte qui a modifié en profondeur le droit de

l'urbanisme et du logement en France. Adoptée sous le gouvernement de Lionel Jospin, elle a été publiée au Journal officiel du 14 décembre 2000.

Son article le plus notoire est l'article 55, qui impose aux villes de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux.

## Pour ne pas confondre Parc Naturel Régional et Parc National : les différences

|                           | Le Parc Naturel Régional  | Le Parc National  |
|---------------------------|---|---|
| <b>Créé</b>               | Par décision du Conseil Régional après agrément de la charte par décret   | Par décision gouvernementale                                  |
| <b>Géré</b>               | Par un Syndicat Mixte de Collectivités locales  | Par un établissement public national                          |
| <b>Possède</b>            | Peu ou pas de réserves intégrales   | Des réserves intégrales                                       |
| <b>Chasse, pêche</b>      | Non limitées  | Limitées  |
| <b>Activités humaines</b> | Pas de réglementation particulière hormis le Droit Commun   | Astreintes à une réglementation                               |
| <b>Accès</b>              | Libre   | Peut être réglementé  |
| <b>Buts</b>               | <ul style="list-style-type: none"><li>- Protection des richesses naturelles</li><li>- Accueil dans la zone même du parc</li><li>- Développement économique rural</li><li>- Animation culturelle, pédagogique de plein air</li></ul> | Sauvegarde du milieu naturel surtout dans un but scientifique |

Proposé par A. Da Lage d'après la documentation du PNR des Volcans d'Auvergne et l'Association d'Etude pour un Parc Naturel Régional du Perche

### Rappel des définitions

#### Parc naturel régional (PNR)

Destinés à concilier le développement économique et la conservation des milieux, les PNR doivent promouvoir des activités d'ordre culturel, scientifique et touristique. Créés par un décret du 1er mars 1967 qui en confie l'initiative à la Région, ils disposent d'une charte, document contractuel négocié entre tous les partenaires (régions, départements, communes). Il s'agit de : protéger le patrimoine naturel et culturel ; contribuer au développement économique et social ; promouvoir l'accueil, l'éducation et l'information du public ; réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans ces domaines ; contribuer à des programmes de recherche.

Le site des PNR : [www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr)

#### Parc national

Les parcs nationaux ont été l'un des premiers dispositifs de protection du milieu naturel affectant de vastes espaces. La loi permettant la création de parcs nationaux date de 1960 en France.

En France, son but est la conservation d'espaces naturels fragiles : "la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et en général du milieu naturel". Le classement a un caractère réglementaire, il peut conduire à interdire ou réglementer "toute action susceptible de nuire au développement naturel de la faune et de la flore", qu'il convient de soustraire à toute dégradation d'origine anthropique. A la suite de consultations et études préliminaires, d'une enquête d'utilité publique, la décision de classement est prise par le Conseil d'État. Il existe actuellement 9 parcs nationaux en France Vanoise (1963), Port-Cros (1963), Pyrénées (1967), Cévennes (1970), Ecrins (1973), Mercantour (1979), Guadeloupe (1989), La Réunion (2007) et la Guyane (2007) et le projet de Parc national des Calanques.

Les parcs nationaux français peuvent comprendre trois territoires : une zone centrale (sur l'ensemble des parcs, 369 919 ha cumulés en 2002), qui protège la faune, la flore et le milieu naturel, dans laquelle les activités agricoles, pastorales et forestières sont strictement réglementées ; une zone périphérique (sur l'ensemble des parcs, 907 978 ha cumulés en 2002), domaine de transition permettant l'accueil, l'hébergement des visiteurs ; des réserves intégrales qui, constituées à l'intérieur du parc, sont justifiées par les besoins de la recherche scientifique ou la sauvegarde de sites géologiques, d'espèces végétales ou animales particulièrement menacées.

Le site portail des parcs nationaux : [www.parcsnationaux-fr.com](http://www.parcsnationaux-fr.com)